



1197 Prangins, le 18 mai 1982/ss

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 8/82

Concerne: demande de crédit de Frs. 34'085.-- pour gravillonnage des routes communales.

Municipal responsable: M. Jean-Claude BRAUCH

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Comme vous avez pu le remarquer, certaines de nos routes ont besoin d'être entretenues, vu l'usure provoquée par les ans.

Pour ce faire, nous avons choisi le gravillonnage, moyen sûr, durable et nettement moins coûteux que la pose d'un tapis.

Pour cette année, les tronçons suivants ont été retenus:

La Bossière	2150 m2	
Rte de Bénex	3200 m2	
Ch. des Morettes	1380 m2	
Ch. de Bellevue	350 m2	
Sentier de Bellevue	350 m2	
Ch. Bois-de-Craux (Gagnebin)	2150 m2	
soit	9580 m2	à Frs. 3.25 = Frs. 31'135.--

Plus-value pour ch. Bois-de-Craux

Renforcement des bandes de roulement 1700 m2 à Frs. 3.50 = Frs. 5'950.--
Frs. 37'085.--

Participation de la SAPAN sur ch. Bois-de-Craux, suite à leurs travaux : ./.

Frs. 3'000.--

Solde à notre charge

Frs. 34'085.--

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 8/82 concernant une demande de crédit pour le gravillonnage de nos routes,

./.

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'accorder un crédit de Frs. 34'085.-- pour le gravillonnage d'une partie de nos routes.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mai 1982 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



Le secrétaire

A. Badel